

DOSSIER DE PRESSE

3^e RÉGIMENT DE PARACHUTISTES D'INFANTRIE DE MARINE (RPIMa)

Visite de Florence Parly, ministre des Armées



Carcassonne (Aude)
17 octobre 2019



Sommaire

Les mesures en faveur de l'hébergement	4
Une loi de programmation militaire à hauteur d'homme.....	4
Les dispositions prises en faveur de l'hébergement dans l'armée de Terre	5
Au 3 ^e RPIMa de Carcassonne, un défi de rénovation.....	6
3 ^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3 ^e RPIMa)	6
Missions.....	6
Matériel.....	7
Histoire.....	7
Biographie du colonel Yves AUNIS, chef de corps du 3 ^e RPIMa.....	7
11 ^e brigade parachutiste (11 ^e BP)	8
Une brigade polyvalente.....	8
Missions.....	8
Histoire.....	8
Organisation.....	9
Biographie du général de brigade Jacques LANGLADE de MONTGROS, commandant la 11 ^e BP.....	9
3 ^e division (3 ^e DIV)	9
Missions.....	9
Organisation.....	9
Biographie du général de division Laurent MICHON, commandant la 3 ^e division.....	10
Programme.....	11

Les mesures en faveur de l'hébergement

Une loi de programmation militaire à hauteur d'homme

Conformément à la volonté du Président de la République, la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 place le soldat au cœur de ses priorités. Elle fait de l'amélioration du « quotidien du soldat » et de ses conditions de vie un axe structurant de l'action des armées.

Illustration d'une LPM à « hauteur d'homme », les mesures en faveur de l'hébergement ont pour objectifs de répondre à cette préoccupation du ministère et d'améliorer concrètement l'hébergement des militaires. Cette ambition du ministère se traduit par un effort budgétaire inédit porté à 1 Md €, soit deux fois plus que pour la précédente LPM.

Cet effort couvre :

- la rénovation et la réhabilitation de 18 000 places d'hébergements ;
- la construction de nouvelles capacités avec 7 600 nouvelles places d'hébergements.

Il permet d'une part de répondre au besoin des armées, directions et services en matière d'hébergement et d'autre part, de remettre aux normes des hébergements vieillissants.



Pourquoi des hébergements ?

Distinct du logement (qui concerne les militaires avec leur famille), l'hébergement comprend :

- l'hébergement des militaires du rang des trois armées, des stagiaires et élèves, et des cadres célibataires, en particulier les cadres « célibataires géographiques »

(c'est à dire affectés loin du lieu où réside leur famille) ;

- l'hébergement dit « opérationnel » utilisé pour les missions intérieures, comme *Sentinelle* par exemple, et la préparation opérationnelle.

La politique du ministère en matière d'hébergement vise à soutenir les militaires en fonction de leurs ressources et de leurs contraintes. Le ministère a ainsi l'obligation d'accorder une place d'hébergement sur les sites militaires pour les militaires du rang (jusqu'au grade de caporal ou équivalent) et les volontaires. L'accès à l'hébergement est ensuite prioritaire pour les sous-officiers ou officiers mariniers de moins de 15 ans de service, lorsqu'ils ne sont pas éligibles au logement familial, et enfin aux militaires en compensation des sujétions liées au statut (en particulier la mobilité qui entraîne le célibat géographique).

Que sont ces hébergements ?

Les hébergements pour les militaires du rang, au sein des emprises militaires et des unités, sont des chambres, le plus souvent collectives, avec sanitaires, ou sanitaires partagés. Les repas sont pris dans les espaces de restauration collectifs habituels (mess).

Les hébergements pour cadres célibataires sont des bâtiments au sein des emprises militaires ou à proximité, avec des chambres individuelles ou collectives, avec sanitaires. Ces hébergements proposent parfois des espaces cuisines partagés.



Cartographie des hébergements

- Population éligible avec obligation : environ 81 000 militaires du rang et volontaires soit 30% des militaires ;
- Autre : célibataires / célibataires géographiques.

Les bénéficiaires des mesures :

- 52% du plan hébergement est dédié à l'amélioration des hébergements des militaires du rang des trois armées, soit 520 M€ ;
- 31% pour les cadres célibataires, soit 310 M€ ;
- 12% pour les hébergements d'accueil temporaire,

soit 120 M€ ;

- 5% principalement pour les lycées militaires.

Toutes les armées sont bénéficiaires :

- armée de Terre : 64% du plan ;
- armée de l'Air : 15% ;
- Marine nationale : 12%

Actions hébergements 2019-2025 :

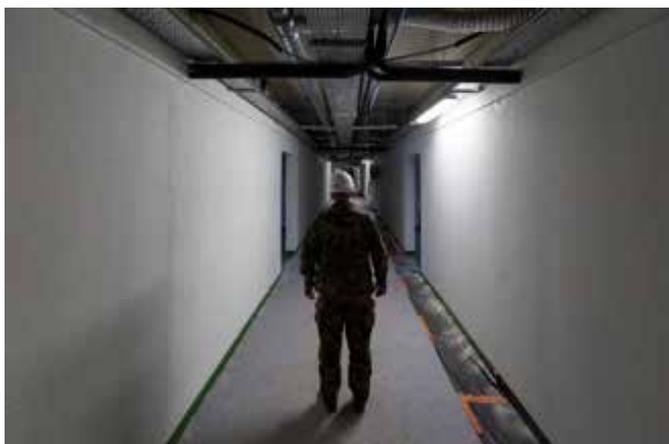
- 1 Md€ sur la durée de la LPM, 2 fois plus que dans la LPM précédente ;
- 25 000 places rénovées ou nouvelles.
- Projet budget 2020 :
 - 177 M€ ;
 - engagement de 19 opérations de constructions neuves prévues ;
 - Livraison de près de 2 200 places.

Les principaux axes concernant l'hébergement sur la durée de la LPM :

- améliorer la qualité des bâtiments : 540 M€ de travaux de réhabilitation seront engagés en 2019-2025.
- améliorer les conditions d'hébergement des jeunes engagés : 3 800 places nouvelles et 9 600 places rénovées ;
- augmenter l'offre à destination des cadres, célibataires ou célibataires géographiques, hébergés dans les Bâtiments pour cadres célibataires (BCC), avec 2 700 places supplémentaires et environ 2 900 places réhabilitées ;
- disposer de capacités d'hébergement additionnelles supplémentaires dans les zones les plus sensibles, où elles font actuellement défaut : environ 1 000 places supplémentaires. Ces capacités additionnelles nouvelles permettront d'héberger temporairement du personnel en stage, des unités de réserve et du personnel en escale sur les bases aériennes.

Les dispositions prises en faveur de l'hébergement dans l'armée de Terre

Pour l'armée de Terre, ces mesures illustrent la hausse des crédits d'hébergement. Leurs effets seront concrétisés par l'amélioration des conditions de vie des soldats et des cadres. Ces dispositions concernent à la fois la création de nouvelles capacités, mais aussi la maintenance lourde des bâtiments existants, en métropole comme en outre-mer.



Cet effort inédit poursuit 4 objectifs principaux :

- améliorer la qualité des infrastructures d'hébergement, dont près de 50% bénéficieront à l'armée de Terre notamment au Prytanée, au 6^e régiment du génie (6^e RG), au 1^{er} régiment d'artillerie (1^e RA), au 4^e régiment étranger (4^e RE) ou au 12^e régiment de cuirassiers (12^e RC) ;
- améliorer les conditions de vie des jeunes engagés. Pour l'armée de Terre, cela se traduit par la création ou la réhabilitation de 7 500 lits supplémentaires notamment au 4^e régiment de chasseurs (4^e RCh), au 2^e régiment d'hélicoptères de combat (2^e RHC), au 2^e régiment d'infanterie de marine (2^e RIMa), au 14^e régiment d'infanterie et de soutien logistique (14^e RISLP) ou au 121^e régiment du train (121^e RTRN) ;
- augmenter l'offre d'hébergement au profit des cadres notamment dans les zones peuplées, comme l'Île-de-France, ou isolées, comme Charleville-Mézières ;
- disposer de capacités additionnelles dans les zones les plus sensibles. Ces capacités permettront aux unités de l'armée de Terre d'accueillir temporairement des soldats en stage ou des unités de réserve, notamment au 132^e régiment d'infanterie cynotechnique (132^e RIC) et au 2^e régiment du matériel (2^e RMAT).

Au 3^e RPIMa de Carcassonne, un défi de rénovation

Précurseur dans la concrétisation de ces mesures, le 3^e RPIMa a bénéficié d'une augmentation des capacités d'hébergement sur deux des bâtiments de la caserne Laperrine. Le foncier disponible sur cette emprise du XVIII^e siècle, située en centre-ville, ne permettait pas la construction d'un bâtiment neuf. La création d'un

étage supplémentaire au sein de deux bâtiments existants s'est révélée être la solution. 940 m² ont ainsi été ajoutés au bâtiment tertiaire, et 2 200 m² au bâtiment d'hébergement. Cette surface a ainsi permis d'ajouter 122 places réparties en chambres collectives de deux, trois ou six lits.

La réhabilitation du BCC « Maison du Para » est attendue pour 2022, et la construction d'un BCC supplémentaire est prévue d'ici 2026. Par ailleurs, le régiment sera équipé d'une zone technique adaptée aux engins du programme SCORPION, qui sera livrée en février 2022 conformément au plan de déploiement prévu. Enfin, Le régiment bénéficiera d'un nouveau point de restauration unique en 2026.

3^e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3^e RPIMa)



Régiment jeune mais déjà prestigieux, le 3^e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3^e RPIMa) met un point d'honneur à demeurer fidèle à sa célèbre devise « Être et durer ». Cette exigence individuelle et collective se traduit par l'excellence de ses engagements opérationnels d'hier et d'aujourd'hui.

Surnommé « le 3 », ce régiment représente une communauté de professionnels à l'esprit de corps affirmé, solidement ancrés dans la double filiation des parachutistes et des troupes de



marine, et particulièrement bien intégrés dans leur garnison de Carcassonne.

Le régiment est composé de 7 unités regroupant 1 000 militaires et 34 civils, répartis en 4 compagnies de combat, une compagnie d'éclairage et d'appui, une compagnie de commandement et de logistique, et une compagnie de réserve.

Missions

Outre les missions traditionnelles dévolues aux régiments d'infanterie motorisée, le 3^e RPIMa est organisé et entraîné pour être mis à terre par assaut vertical (parachutage, aérotransport, poser d'assaut ou hélicoptage), en vue de :

- saisir un point clé ou une tête de pont dans la profondeur, comme par exemple à Birao en 2007 ;
- couvrir une grande unité face à une menace inopinée ;
- mener un combat sur les arrières, contrôler une zone, comme ce fut le cas en Afghanistan en 2008-2009 ;
- extraire et évacuer des ressortissants, comme en février 2008 au Tchad.

Le 3^e RPIMa a donc pour vocation d'intervenir partout dans le monde en moins de 12h, ou sur le territoire national dans le cadre de l'opération *Sentinelle*. Entre 2018 et 2019, les parachutistes ont été déployés en Côte d'Ivoire, et sur les opérations *Barkhane* dans la Bande Sahélo-Saharienne et *Harpie* en Guyane.



Matériel

Le régiment dispose de tous les moyens modernes propres à l'infanterie motorisée et aéroportée, soit plus de 180 véhicules : véhicules de l'avant blindé (VAB), véhicules légers tout terrain (VLTT), véhicules aéromobiles, poids lourds, petits véhicules protégés.

Histoire

Créé en 1948, le 3^e RPIMa s'illustre d'abord en Indochine, notamment en 1950 à That-ké et 1952 à Na-san. Recréé en 1955, il sert en Algérie sous les ordres du Colonel Bigeard et participe à toutes les grandes opérations. En 1962, après la guerre d'Algérie, il s'installe à Carcassonne, où il est entièrement professionnalisé dès 1976. Depuis, il est intervenu au sud du Liban, à Djibouti, au Tchad, en Centrafrique, en Nouvelle-Calédonie, au Togo, au Gabon, au Rwanda, en Irak, en Turquie, au Zaïre, en ex-Yougoslavie, au Congo, au Kosovo, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan.



Biographie du colonel Yves AUNIS, chef de corps du 3^e RPIMa



Saint-cyrien de la promotion Colonel Cazeilles (1995-1998), le colonel Yves Aunis a effectué une carrière essentiellement marquée par le commandement des hommes, notamment au cours d'engagements opérationnels en Afghanistan, dans les Balkans, au Bénin, au Tchad ou encore au Niger.

Il s'est également forgé une riche expérience dans le domaine politico-militaire en matière de prospective et de stratégie de défense et de sécurité.

Après s'être orienté vers l'infanterie, il sert initialement au 3^e Régiment d'infanterie de marine à Vannes (1999-2002) comme chef de section, puis au régiment d'infanterie de marine du Pacifique-Polynésie (2002-2004) comme officier instruction. Breveté de l'École de Guerre, il suit la scolarité du master affaires publiques au sein de l'IEP de Paris, de 2011 à 2013. De 2013 à 2015, le colonel Yves Aunis est chef du bureau opérations instruction du 3^e RPIMa. À ce titre, il est engagé en 2014 au sein de l'opération *Barkhane*, comme chef opérations du groupement tactique Désert Est. De 2015 à 2017, placé auprès du haut-

fonctionnaire de Défense du ministère de l'Intérieur, il est notamment en charge du pilotage stratégique de *Sentinelle*. De 2017 à 2018, au sein du bureau études et stratégie de l'EMAT, il contribue aux travaux de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 et à l'élaboration de la loi de programmation militaire 2019-2025.

Le colonel Yves Aunis est diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, de l'Institut d'études politiques de Paris et breveté de l'École de guerre. Il est chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du mérite et titulaire de la Croix de la valeur militaire.

11^e brigade parachutiste (11^e BP)

La 11^e brigade parachutiste (11^eBP) est l'une des brigades interarmes des forces terrestres, spécialisée dans l'engagement par la 3^e dimension : aéro largage, aéroportage, largage de matériel. Subordonnée à la 3^e division, la 11^e BP est une brigade d'assaut et d'urgence. Ses unités se trouvent dans le grand Sud-Ouest et son état-major est situé à Toulouse (31).



Une brigade polyvalente

Elle est appelée à être engagée dans le cadre des missions intérieures sur le territoire national, à participer au dispositif des forces prépositionnées dans les DOM/COM, en Afrique et aux Émirats Arabes Unis et enfin à intervenir sur les théâtres d'opérations extérieures. La brigade possède une culture de l'urgence : elle est la seule brigade à avoir une capacité d'engagement et de mise à terre par la 3^e dimension ce qui la qualifie naturellement pour tous les types de missions nécessitant l'engagement des troupes aéroportées :

- interventions urgentes à longue distance (projection stratégique) ;
- interventions en zones d'accès difficile en s'affranchissant des contraintes de mise en place par voie terrestre ;
- réserve interarmes dans des conflits aux contours incertains.

La 11^e brigade parachutiste en bref

- une mission principale : la projection d'unités dans l'urgence ;
- une école et un centre de formation ;
- 8 régiments ;
- 7 500 parachutistes.

Missions

Elle est la seule grande unité en Europe à entretenir un dispositif d'alerte permanent doté d'un poste de commandement de brigade parachutable entraîné, qui confère aux armées françaises l'aptitude à s'emparer d'une zone aéroportuaire lointaine sur très court préavis. Cette posture d'alerte permanente forge chez le parachutiste un état d'esprit particulier alliant rusticité, disponibilité, esprit d'initiative et réversibilité.



Sa vocation prioritaire est la projection d'unités afin de fournir une première réponse à une situation de crise. À ce titre, la 11^e BP assure une alerte spécifique permanente : la Quick Reaction Force des troupes aéroportées (QRF TAP). Elle a la capacité d'engager un volume de près de 750 hommes articulé en deux échelons : un premier échelon d'alerte à 12h et un deuxième échelon d'alerte de 48h à 72h. Afin de répondre aux exigences de l'engagement de ce groupement aéroporté, un pôle national des opérations aéroportées (PNOAP) a été créé pour regrouper près de Toulouse, l'ensemble des moyens et des capacités de commandement, de soutien, de conditionnement, de projection, de formation, d'entraînement et d'expérimentation. Ce pôle vise ainsi à faciliter tout déploiement de forces par la 3^e dimension.

Parmi les missions de la 11^e BP figure également l'intervention en masse des soldats par la 3^e dimension : par saut si nécessaire, par aérotransport dès que possible et enfin par hélicoptère.

Histoire

Héritières des unités aéroportées du second conflit mondial, puis des bataillons parachutistes qui se sont illustrés en Indochine, les 10^e et 25^e divisions parachutistes ont été créées en 1956. Ces divisions sont dissoutes en 1961 pour donner successivement naissance à la division légère d'intervention, à la division d'intervention en 1963, à la 11^e division parachutiste en 1971 puis, enfin, à la 11^e brigade parachutiste en 1999.

Organisation

La 11^e BP compte 7 500 hommes et femmes, tous parachutistes.

- Commandement :
 - le général commandant la brigade et son état-major dont un poste de commandement aérolargable (G08 Toulouse)
 - une compagnie de commandement et de transmissions parachutiste (11^e CCTP de Toulouse)
- Renseignement :
 - 1 batterie d'acquisition et de surveillance (BAS) au 35^e RAP (Tarbes)
- Engagement/contact :
 - 4 régiments d'infanterie parachutiste : 1^{er} RCP (Pamiers), 3^e RPIMa (Carcassonne), 8^e RPIMa (Castres), 2^e REP (Calvi)
 - 1 groupement de commandos parachutistes (GCP) : 200 commandos issus des régiments
 - 1 régiment de cavalerie blindée parachutiste : 1^{er} RHP (Tarbes)
- Appui :
 - par les feux : 35^e régiment d'artillerie parachutiste (Tarbes)
 - par l'aide à la mobilité : 17^e régiment du génie parachutiste (Montauban)
 - par l'appui à la mise à terre : 1^{er} régiment du train parachutiste (Toulouse-Francazal)
- Formation :
 - école de troupes aéroportées (Pau)
 - centre de formation initiale des militaires du rang (Caylus)
 - centre délégué à la livraison par air (Toulouse-Francazal)

Biographie du général de brigade Jacques LANGLADE de MONTGROS, commandant la 11^e BP



Le général Jacques Langlade de Montgros intègre l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1988. Chef de peloton blindé puis de commandos parachutistes, il est engagé en Bosnie, Rwanda et Tchad. En 2000, il est affecté au sein de la cellule communication du cabinet du chef d'état-major des armées et est promu chef d'escadrons en 2001.

Il est engagé en Afghanistan en 2002 avant de suivre la scolarité de l'école de guerre les deux années qui suivent. Après avoir commandé le 1^{er} régiment de hussards parachutistes, le général Jacques Langlade de Montgros est affecté à l'état-major des armées, en charge du pilotage stratégique et de la transformation des armées, de 2012 à 2014.

Il devient ensuite chef du bureau renseignement du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), puis rejoint le cabinet de la ministre des Armées de 2017 à 2019. Le général de Montgros prend le commandement de la 11^e brigade parachutiste à Toulouse le 31 juillet 2019. Il est officier de la Légion d'honneur et titulaire de deux citations.

3^e division (3^e DIV)



L'état-major de la 3^e division est créé à partir de l'état-major de force n°3 (EMF3), présent à Marseille depuis le 1^{er} juillet 1999, devenu l'état-major de la 3^e division au 1^{er} juillet 2016.

L'esprit de la 3^e division reflète sa devise : « Un seul but : la Victoire ! ». Son insigne représente la Victoire de Cirta, avec trois croissants bleu, blanc, rouge, symbolisant

l'union en 1943 des volontaires nord africains et des métropolitains pour la libération de la France. La 3^e division est héritière des traditions de la 3^e division d'infanterie algérienne (3^e DIA) créée le 1^{er} mai 1943 et commandée par le général de Monsabert. Avec ses quatre citations à l'ordre de l'armée, elle est la division française la plus décorée de la Seconde Guerre mondiale. Elle a ouvert la porte de Rome, libéré Toulon et Marseille et porté le fer jusqu'en Allemagne.

Missions

Engagés sur le théâtre national et en opérations extérieures, les soldats de la 3^e division protègent les Français au plus près et combattent l'ennemi au plus loin. Tournés vers la victoire, ils font face en permanence, qu'ils soient déployés, en alerte ou à l'entraînement.

Organisation

La 3^e division est dotée de capacités complémentaires allant de l'intervention d'urgence aux opérations de haute intensité. Elle est apte à emporter la décision et à contrôler une situation de crise dans la durée.

Elle regroupe trois brigades qui disposent chacune de 7 à 8 régiments et d'un centre de formation initiale des militaires du rang :

- la 11^e brigade parachutiste (Toulouse) ;
 - la 6^e brigade légère blindée (Nîmes) ;
 - la 2^e brigade blindée (Strasbourg).
- La 3^e division compte également trois éléments organiques des forces terrestres :
- le 2^e régiment de dragons (Fontevraud) ;
 - le 31^e régiment de génie d'appui divisionnaire (Castelsarrasin) ;
 - le 54^e régiment d'artillerie (Hyères).

Biographie du général de division Laurent MICHON, commandant la 3^e division



Entré à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1985, breveté de l'enseignement militaire supérieur et titulaire d'un DEA de l'École pratique des hautes études, le général Michon a passé la majeure partie de sa carrière d'officier d'infanterie au sein des troupes de montagne. Il sert de nombreuses fois en opérations (Bosnie, Kosovo, Liban, Tchad, Darfour, Côte d'Ivoire, Gabon, République centrafricaine, Rwanda), dans le cadre d'opérations nationales ou multinationales de l'ONU, l'OTAN et l'UE.

À l'issue de son temps de commandement du 7^e bataillon de chasseurs alpins à Bourg-Saint-Maurice de 2007 à 2009, il est affecté au Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) à l'état-major des armées. Il y coordonne notamment les exercices interministériels de gestion de crise avec l'OTAN et l'Union européenne.

Il est nommé général de brigade le 1^{er} juillet 2016 et se voit affecté au commandement des forces terrestres à Lille, chargé de la programmation, de l'entraînement et de la formation de la force opérationnelle terrestre. En juillet 2018, le général Michon commande les écoles militaires de Draguignan, l'école de l'infanterie et la base de défense de Draguignan. Il est nommé général de division le 1^{er} janvier 2019. Depuis le 1^{er} août 2019, le général Michon commande la 3^e division.

Programme

Programme prévisionnel de la visite de la ministre des Armées
au 3^e RPIMa de Carcassonne le jeudi 17 octobre 2019

10h20 : accueil des journalistes à l'entrée du 3^e RPIMa

RDV : Caserne Laperrine, rue du capitaine Cazaux, 11000 Carcassonne

10h50 : arrivée de la ministre des Armées

10h55 : présentation du régiment et de la spécificité parachutiste

11h15 : visite des infrastructures et dévoilement de plaque

12h00 : allocution de la ministre des Armées

12h25 : fin de la visite

LE MINISTÈRE DES ARMÉES

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

Plus de 30 000 militaires assurent au quotidien la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger, dont 13 000 sur le territoire national et environ 6 000 déployés en opérations extérieures

TOURNÉ VERS L'AVENIR

4,9 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 758 millions par an consacrés aux études amonts, un chiffre qui s'élèvera à 1 milliard d'euros dès 2022

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

35.9 milliards d'euros de budget en 2019 soit le 2^e budget de l'État après celui de l'Éducation nationale
19.5 milliards d'euros pour l'équipement des forces
1,84 % du PIB en 2019 avec pour objectif 2 % du PIB en 2025
Les entreprises de Défense représentent 20 % des exportations de la France
26 000 PME et ETI sont fournisseurs directs du ministère des Armées

À HAUTEUR D'HOMME

26 000 recrutements par an dont 4 500 civils
270 000 hommes et femmes dont 208 000 militaires et 62 000 civils
20,7 % de femmes
38 000 réservistes opérationnels sous contrat

2^e ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

16 musées - 160 monuments classés - 3 millions de visiteurs par an
3 millions de photos et 21 000 films d'archives couvrant 4 siècles d'histoire



Centre Media du ministère des Armées
Tél. : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr



Ministère des Armées



@Defense_gouv



@ministeredesarmees

Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr